

WASSILIEFF D'ESPALUNGUE COMMISSAIRE DE JUSTICE

SELARL RCS Lorient 829 050 863

CONDITIONS GENERALES DES VENTES JUDICIAIRES

Vente aux enchères publiques, en l'état et sans garantie, précédée d'une exposition légale permettant le cas échéant de se faire assister de l'expert de son choix.

Prix au marteau réputé TTC (dont 20 % TVA inclus) + Frais légaux

TVA récupérable pour les professionnels assujettis.

Les listes de vente et photographies sont non exhaustives, non contractuelles, et sont fournies à titre uniquement informatif, seul le procès-verbal faisant foi, conformément aux dispositions légales. Les dimensions et poids sont donnés à titre indicatif.

Dès l'adjudication prononcée, les lots adjugés demeurent aux risques, frais et péril des adjudicataires.

PAIEMENT

Paiement comptant en espèces ou chèque jusqu'à 1 000 € (mille euros), au-delà par virement ou carte bleue sous réserve de réseau. Les enchérisseurs doivent fournir avant la vente deux pièces d'identité et un KBIS de moins de trois mois pour les professionnels, ainsi qu'un chèque de caution.

ENLEVEMENT

Les adjudicataires doivent dès règlement total effectué procéder à l'enlèvement immédiat et impératif de leurs lots.

Un délai amiable d'enlèvement pourra être convenu avec le commissaire-priseur pour les biens le nécessitant, lequel délai ne pourra excéder 7 jours ouvrés à compter de la date de vente. Cet accord sera conclu sous la forme d'un écrit contresigné des deux parties. A l'expiration de ce délai, des frais de gardiennage de 10 euros/Jour/matériel seront facturés à l'acquéreur.

Les biens nécessitant un démontage ne seront délivrés que sur la remise d'une caution obligatoire pour bonne fin d'enlèvement égale à la moitié de la valeur du bien. Le délai d'enlèvement sera amiablement convenu avec le commissaire-priseur et consigné dans un écrit contresigné par les deux parties. Passé ce délai, l'acquéreur devra verser 100 € d'astreinte par jour de retard.

Les adjudicataires devront enfin prendre toutes dispositions tant techniques que d'assurance pour leurs propres biens et pour prévenir ou réparer les dégradations éventuelles qui pourraient être occasionnées aux immeubles dans le cadre des enlèvements.

Les adjudicataires prennent connaissance que les matériels ou machines-outils non munis de certificats de conformité sont adjugés en l'état et sans garantie, à charge impérative pour eux de procéder à toutes mises aux normes éventuelles qui pourraient s'avérer nécessaires, avant toute utilisation ou re-commercialisation, et ce dans le strict respect du droit français en vigueur.

Le commissaire-priseur se réserve le droit d'interdire l'accès à tout acheteur indélicat, pouvant causer un trouble au déroulement de la vente ou ne s'étant pas acquitté de ses achats lors d'une vente passée, en vertu du pouvoir de police des ventes judiciaires qui lui est conféré au terme de l'article 8 de l'ordonnance du 26 juin 2016.

WASSILIEFF D'ESPALUNGUE COMMISSAIRE DE JUSTICE

SELARL RCS Lorient 829 050 863

ENCHERES

Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle au moment de la vente. Toutefois tout enchérisseur qui souhaite passer un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone peut soumettre sa demande au commissaire-priseur accompagnée d'une pièce d'identité et d'un RIB jusqu'à la veille de la vente à 18H.

Les ordres d'achat et les enchères par téléphone sont des services accordés aux enchérisseurs, le commissaire-priseur n'est pas responsable d'avoir manqué d'exécuter un ordre ou manqué un appel par erreur ou toute autre cause.

Les acheteurs potentiels doivent manifester rapidement et par tout moyen leur volonté d'enchérir au commissaire-priseur. Les enchères émises postérieurement au coup de marteau ne seront pas retenues et aucune contestation au moment de l'adjudication ne pourra être reçue.

Dans certaines ventes sera offerte la possibilité aux acheteurs de participer à la vente aux enchères sur internet. Ils devront s'enregistrer sur www.interencheres.com et choisir le mode d'enchères le plus adapté pour eux : la participation en direct à la vente d'un lot en cliquant sur le bouton « enchérir » ou le dépôt d'un ordre d'achat secret préalablement à son passage en vente. En cas d'enchères simultanées entre la salle et le live, la préférence sera donnée à la salle.

En cas d'adjudication sur internet, le règlement intervient automatiquement par prélèvement sur la carte bancaire de l'acquéreur jusqu'à concurrence de 100 €, sauf demande expresse de l'acquéreur qui s'engage à régler comptant.

VEHICULES

Véhicules gagés

Concernant les véhicules gagés, le changement de certificat d'immatriculation au profit du nouveau propriétaire ne pourra pas intervenir avant la main levée par le créancier gagiste qui aura été désintéressé par le produit de la vente.

WASSILIEFF D'ESPALUNGUE
COMMISSAIRE DE JUSTICE

SELARL RCS Lorient 829 050 863

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

NOTICE D'INFORMATION

L'étude de Maître Anne-Charlotte WASSILIEFF d'ESPALUNGUE, Hôtel des Ventes de Pontivy, est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de *L'étude de Maître Anne-Charlotte WASSILIEFF d'ESPALUNGUE, Hôtel des Ventes de Pontivy* ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par *L'étude de Maître Anne-Charlotte WASSILIEFF d'ESPALUNGUE, Hôtel des Ventes de Pontivy*.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par *L'étude de Maître Anne-Charlotte WASSILIEFF d'ESPALUNGUE, Hôtel des Ventes de Pontivy* est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la

WASSILIEFF D'ESPALUNGUE COMMISSAIRE DE JUSTICE

SELARL RCS Lorient 829 050 863

réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique «Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, *L'étude de Maître Anne-Charlotte WASSILIEFF d'ESPALUNGUE, Hôtel des Ventes de Pontivy*, pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

WASSILIEFF D'ESPALUNGUE COMMISSAIRE DE JUSTICE

SELARL RCS Lorient 829 050 863

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et *L'étude de Maître Anne-Charlotte WASSILIEFF d'ESPALUNGUE, Hôtel des Ventes de Pontivy* ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

L'étude de Maître Anne-Charlotte WASSILIEFF d'ESPALUNGUE, Hôtel des Ventes de Pontivy, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par *L'étude de Maître Anne-Charlotte WASSILIEFF d'ESPALUNGUE, Hôtel des Ventes de Pontivy*** : par écrit auprès de *L'Hôtel des Ventes de Pontivy, 62 Rue du Général de Gaulle, 56300 PONTIVY*.

- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

62, rue du Général de Gaulle. 56300 PONTIVY
02 97 25 09 32 – contact@wdecj.fr

WASSILIEFF D'ESPALUNGUE
COMMISSAIRE DE JUSTICE

SELARL RCS Lorient 829 050 863

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer *L'étude de Anne-Charlotte WASSILIEFF d'ESPALUNGUE, Hôtel des Ventes de Pontivy*, de tout changement concernant ses coordonnées de contact.